

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2012

**Soigner, soulager,
accompagner
les nouveau-nés,
les enfants
et les adolescents
gravement malades
ou en fin de vie**

**Avec le soutien de
la Fondation JM.Bruneau**

Dates limites de dépôt des dossiers

- 30 mars 2012
- 7 septembre 2012

Aider les personnes vulnérables

Contexte

Confrontés à la maladie grave ou à la mort d'enfants de tous âges, les professionnels réfléchissent depuis plusieurs années à la mise en place d'une démarche de soins et d'accompagnement de l'enfant et de ses proches, à domicile ou en institution.

La Fondation de France, attentive à l'accélération des changements de pratiques, souhaite encourager l'intégration de ces initiatives, encore trop peu développées, dans les pratiques quotidiennes des équipes concernées.

Elle souhaite soutenir en particulier :

- la reconnaissance et la prise en charge des douleurs aiguës dont l'évaluation est souvent difficile ;
- la mise en place d'une démarche palliative de soins et d'accompagnement dans tous les lieux où les enfants sont accueillis.

Quelles sont les initiatives concernées ?

La Fondation de France soutiendra des actions pouvant être **pluriannuelles** et qui contribuent :

- à la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et du confort des enfants ;
- à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des familles (sauf matériel et travaux) ;
- à l'implication des bénévoles d'accompagnement ;
- à l'évaluation et à la prise en charge de la douleur ;
- à la réflexion des équipes sur des projets spécifiques (implication des parents, procédure

de prise de décisions, limitation des traitements, réflexion sur le lieu de décès) ;

- au retour ou au maintien à domicile des enfants (coordination ville-hôpital, intervenants à domicile) ;
- à la formation et au soutien des équipes soignantes (supervision, réflexion éthique...) ;
- au développement des échanges de pratiques, entre les associations ou entre les services et les équipes régionales ressource en soins palliatifs pédiatriques (ERRSPP) ;
- à la mutualisation/implication des équipes adultes ;
- au soutien des personnes endeuillées.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse aux équipes soignantes, médicales et médico-sociales intervenant en service hospitalier, en institution, à domicile. Il s'adresse également aux associations de parents, d'aides

à domicile et de bénévoles accompagnant l'enfant à l'hôpital comme au domicile et proposant un soutien aux familles. Ces associations doivent justifier de deux ans d'existence.

Appel à

Critères de sélection

La Fondation de France examinera les demandes au regard des critères suivants :

- qualité des réflexions et de la démarche de l'équipe ;
- pertinence du projet au regard des besoins recensés ;
- interdisciplinarité, mobilisation effective du personnel (direction, médecins, cadres, soignants), implication des familles et des bénévoles ;
- participation financière de l'établissement (la Fondation de France ne se substitue pas aux financements des tutelles) ;
- souci d'évaluation de la démarche ;
- implication des équipes régionales ressource en soins palliatifs pédiatriques ;
- implication du Comité de lutte contre la douleur.

Pour les projets de formation : besoins identifiés en amont, programme élaboré avec l'équipe, inscription dans le projet de service, participation de l'ensemble des

professionnels (notamment des médecins) et des bénévoles, objectifs ciblés, méthode pédagogique interactive, compétence reconvenue des intervenants, évaluation du réinvestissement des acquis dans la pratique.

Pour des journées thématiques, des séminaires ou des conférences, toute demande de soutien doit impérativement être présentée au minimum 6 mois avant la tenue de l'événement, en tenant compte des dates limites de l'appel à projets.

Les projets d'animation culturelle doivent être présentés par l'établissement dans lequel aura lieu l'activité. S'il s'agit d'une activité menée dans plusieurs établissements, des lettres émanant de ces derniers montrant leur implication devront être fournies. Une attention particulière sera portée aux projets présentant une participation financière de l'établissement ou une lettre l'engageant à pérenniser l'activité.

La Fondation de France ne finance pas : les postes salariés, les formations individuelles, le remplacement du personnel, les travaux et les actions de loisirs pour les enfants. Les demandes de matériel ne seront prises en compte que dans le cadre d'un projet d'équipe dynamique visant à la modification des pratiques de soins. Les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne font pas partie intégrante d'une démarche de formation d'équipe, ne sont pas financés.

Aide méthodologique complémentaire

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projet. Elle est destinée à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques :



Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Comment répondre ?

Le dossier type de demande de subvention est téléchargeable sur www.fondationdefrance.org

Il devra être adressé en deux exemplaires par courrier et par mail avant le 30 mars 2012

pour la première session ou avant le 7 septembre 2012 à :

Sophie Lasserre – Appel à projets Pédiatrie
Fondation de France
40, avenue Hoche – 75008 Paris
soignersoulager@fdf.org

Appels à projets 2012

Le programme « Soigner, soulager, accompagner » diffuse quatre appels à projets :

- Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie ;
- Développer la démarche palliative pour les personnes âgées ;
- Lutter contre la douleur ;
- Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche.

Ces appels à projets peuvent être téléchargés sur www.fondationdefrance.org, demandés par mail à l'adresse soignersoulager@fdf.org ou par téléphone au 01 44 21 31 28.

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.



40 avenue Hoche - 75008 PARIS
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01

www.fondationdefrance.org